

Les mapuche et le terrorisme de l'État chilien (+ liste de prisonniers politiques)

13-05-2010

Appel à solidarité avec les Prisonnier-e-s Politiques Mapuche et leurs Communautés.

«Maintenant, avec le Président Sebastian Piñeyra, les choses vont changer, nous allons prendre le contrôle sur vous tous, indiens de merde, délinquants, terroristes. On verra bien si ça vous donne encore envie de réclamer des terres. La prison et des balles, c'est tout ce qu'on vous donnera.» Ditter Villaroel, major de la prison d'Angol.

Au Chili, les Prisonnier-e-s Politiques Mapuche (PPM) sont au nombre de 52, et on peut aussi ajouter les 22 mapuche devant se plier à des « mesures préventives » pour se faire une idée de l'ampleur de la persécution judiciaire dont sont victimes les communautés luttant pour leur territoire et leur autonomie (1). Le peuple mapuche originaire du sud de l'Amérique latine (Argentine et Chili) peut se vanter d'être le seul peuple qui a tenu tête à l'invasion coloniale jusqu'au début du 19ème siècle. C'est seulement au moment de la formation des états indépendantistes chilien et argentin que les mapuche furent finalement vaincu-e-s connaissant le sort funeste de tous les autres peuples originaires d'Amérique : génocide, déplacement de populations violentes pour les enfermer dans des réserves, occupation de leur territoire pour le destiner à des fins capitalistes, esclavages, famines, maladies, tortures, viols, etc.

Loin de s'être résigné-e-s au fil des siècles suivants, les mapuche, comme la majorité des autres peuples d'Amérique, ont conservé leur propre culture, et la conscience d'être un peuple opprimé obligé à lutter pour sa survie. La dictature militaire de Pinochet (1973-1989) ne les a pas non plus fait taire bien que plus de 300 des 5000 « détenu-e-s/disparu-e-s » furent des dirigeant-e-s mapuche (2). Quand se produit enfin la transition démocratique, la Concertation (alliance de partis politiques de centre et de gauche) se retrouve immédiatement au pouvoir mais ne sera jamais à la hauteur des espérances. Tout d'abord, elle n'a même pas essayé de modifier la nouvelle constitution rédigée sous Pinochet, véritable bouclier légal contre d'éventuelles et souhaitables représailles judiciaires contre l'élite fasciste de la dictature. Au fil de ses différents mandats tantôt sous l'étiquette démocrate-chrétienne tantôt sous celle du socialisme, elle soutiendra et même fomentera tous types de projets capitalistes sur le Wallmapu (territoire mapuche) déjà bien saturé d'entreprises forestières (3). Pour finir et bien faire, la Concertation, non contente de conserver également la législation antiterroriste héritée du même gouvernement militaire, les renforcera à deux reprises (4).

Depuis 2002 environ, l'opération policière nommée Patience qui s'est particulièrement fait remarquer pour sa grande capacité à construire des montages judiciaires à la fois tragiques et absurdes, est à l'origine du nombre sans cesse croissant de mapuche emprisonné-e-s. Les lois antiterroristes apportent les outils légaux nécessaires à ces montages en permettant aux procureurs de recourir à des témoins dits « sans visage » qui ne sont ni plus ni moins des témoins anonymes et bien souvent payé-e-s qui déclarent sous protection (pression) policière et n'apparaissent au tribunal que derrière un rideau, la voix distorsionnée. Les enquêtes peuvent rester secrètes pendant la majeure partie de l'investigation qui suit l'emprisonnement préventif des inculpé-e-s ce qui rend le travail de la défense simplement impossible. De plus, une condamnation pour conduite terroriste peut doubler la peine de prison et ne permet aucune remise ni aménagement de peine.

Autre astuce qui permet de garder les mapuche un maximum de temps en prison avant même qu'ils soient condamné-e-s est l'application de la justice militaire en plus de la justice civile. Pratique toute à fait illégale puisque la justice militaire existe essentiellement pour juger les forces de l'ordre en général, elle permet de juger deux fois les mapuche pour un même fait lorsqu'il est de près ou de loin lié à ces mêmes forces de l'ordre. Cette justice étant beaucoup plus lente que la civile, il peut parfois s'écouler de longues années avant d'obtenir un verdict.

Un des prochains gros procès

En ce sens, les procureurs et la police d'investigation ont bien fait leur travail : faire correspondre le début d'importants procès contre les mapuche (5). Quand la droite assume le pouvoir et que va commencer le championnat mondial de football. Il était tout à fait prévisible que la Concertation allait pour la première fois devoir quitter la présidence et que la droite allait prendre le relai. Celle-ci n'a jamais ne serait-ce que tenté de masquer son racisme et plus particulièrement sa haine sans fin pour les mapuche revendiquant leurs terres. Elle a toujours dénoncé la Concertation pour sa supposée faiblesse face aux mapuche bien qu'elle soit responsable de la mort de trois d'entre eux, assassinés par la police lors de récupérations de terre (6). Elle a toujours appelé à appliquer toute la « rigueur de la loi » contre les mapuche et en particulier les loi anti-terroristes. Elle s'est toujours fait la voix défendant les intérêts économiques de ceux que combattent les mapuches sur leur territoire (latifundistes, multinationales). Et elle soutient et protège un groupe para-militaire dénommé Trizano qui a déjà attaqué plusieurs fois des communautés mapuche et menacé de morts à plusieurs dirigeant-e-s emblématiques de ces communautés. Il était donc évident que le nouveau président Piñeyra dont l'équipe de politicien-ne-s est tantôt liée à la dictature tantôt à des scandales financiers, n'allait pas laisser la Concertation remporter le championnat de la

répression. Pendant que partout dans le monde, les millions d'yeux pourvus d'une télé seront fixés sur un ballon de foot, les victimes de la répression ne verront plus qu'eux-mêmes. Grâce aux cris de joies et de déceptions qu'occasionnera le championnat de foot, le verdict des juges contre les mapuches a de forte chance de ne résonner que dans les salles de tribunaux.

Le 10 mai va commencer la préparation du procès qui concernent 19 mapuches appartenant presque tous à la communauté de Puerto Choque du lac Lleu Lleu. Et 5 d'entre eux sont des militants de la très persécutée Coordinadora Arauco Malleco (CAM), organisation mapuche la plus radicale au Chili tant au niveau de ses idées que de ses actions. Anti-capitaliste, elle n'a en plus jamais cédé aux propositions de négociations avec les autorités chiliennes. Elle est depuis ses débuts en 1999 jusqu'à aujourd'hui, la référence en termes d'actions directes et de fermeté quand à sa ligne politique. Une fois dans le passé, la justice chilienne a déjà essayé de la rendre illégale en essayant de démontrer son caractère terroriste, en vain. Aujourd'hui le procureur Andres Cruz tente de nouveau d'appliquer le schéma terroriste sur cette organisation et ses sympathisants, et va jusqu'à demander 103 ans de prison pour un des ses intégrants, d'autres tout aussi « chanceux » sont pourtant loin derrière avec des peines de 65 et 52 ans...

Mais de quoi sont donc accusés ces mapuche pour mériter de mourir en prison ? Les chefs d'accusation sont les suivants : attentat contre un procureur, tentative d'homicide, association illicite terroriste, dommages créés aux biens de la police, dommages créés aux biens d'un procureur, incendies terroristes, vol avec intimidation.

Les 5 premières accusations dérivent d'un seul et même fait : une invasion policière de plus dans la communauté de Puerto Choque qui fut cette fois repoussée par la communauté. Quelques mois auparavant, la communauté avait initié une récupération de terre sur la propriété d'une entreprise forestière entraînant une augmentation de la présence policière sur la communauté. Lasse des conséquences répressives systématiques de cette présence offensive, la communauté a finalement réagi en légitime défense.

Trois des incendies terroristes concernent des maisons secondaires du bord du lac Lleu Lleu, luxueuses propriétés de riches chiliens peu scrupuleux. Le quatrième concerne un campement forestier.

Quant à la victime du supposé vol avec intimidation, il s'agit ni plus ni moins de Santos Jorquera, fasciste reconnu et dénoncé dans le dossier Valech sur la dictature où cet obscur personnage est cité comme bourreau et collaborateur des militaires sur la communauté de Puerto Choque. Sa maison fut également utilisée comme prison et lieu de torture de campagne. Il a jusqu'à aujourd'hui activement collaboré avec les forces policières. Rien que ce supposé vol peut coûter plus de 15 ans aux mapuches parce qu'il aurait été commis par une association terroriste : ça coûte moins cher de tuer sa voisine... en tout bien tout honneur. Rien que pour ce procès, vaste accumulation d'accusations entremêlées, le ministère public va citer 230 témoins et appuyer sur plus de 100 rapports d'experts et d'écoutes téléphoniques.

Sans aller jusqu'à détailler les frauduleuses preuves qui accusent les mapuches, on peut néanmoins s'arrêter sur le cas d'un des (ex) accusés : Alcides Pilquiman aujourd'hui « disparu ». Ce jeune mapuche de 22 ans a rapidement « bénéficié » de la liberté surveillée après avoir passé quelques mois en prison préventive. C'est le ministère public lui-même qui a demandé la révision de sa situation alors que les efforts des avocats dans ce sens sont en générale inutiles. Originaire de Puerto Choque, ses amitiés ont amené à participer à la récupération de terre de sa communauté. Ceux qui le connaissent se rappellent de lui comme un gars volontaire, ayant une bonne condition physique qui lui permettait de participer activement durant les affrontements avec la police lorsque celle-ci attaquait la communauté. Pourtant Alcides est probablement le principal témoin sans visage du prochain procès. Ses déclarations au fil de l'investigation ont peu à peu changé, se déclarant d'abord coupable puisque reconnaissant sa participation dans les faits dont on l'accuse, il se transforme ensuite un simple observateur dénonçant seulement les membres de la CAM. Lui-même est finalement innocenté. Alcides a évidemment été victime de pressions et de tortures comme les autres mapuches. Et cédant, il s'est transformé en collaborateur. Depuis six mois, ni sa famille ni son avocat savent où se trouve Alcides. La seule indication disponible est qu'il serait détenu dans un lieu secret et sous haute surveillance par la police d'investigation. Pour ne pas regretter sa collaboration et trahison ? Voilà qu'une fois de plus la démocratie n'a rien à envier à la dictature et les Prisonniers Politiques Mapuches peuvent donc s'attendre au pire.

Chaque fois plus de Prisonniers Politiques Mapuches « J'en pouvais plus (...) et un policier du GOPE (CRS) m'a visé avec son fusil et de nouveau il m'a insulté : « reste là enculé d'indien ! reste là ou je te tue ! ». Je ne pouvais rien faire alors je me suis rendu. Il m'a tordu le bras et m'a jeté à terre puis il m'a donné plusieurs coups de pieds. Il m'a frappé à la tête aussi. Il y avait un canal et ils m'ont mis dedans et ils m'ont dit : « aller couillon, tu vas bien te mouiller pour tomber malade », que des choses dans le style ils me disaient et ils me poussaient, ils m'ont tenu un sacré moment sous l'eau, j'en ai même avalé, j'étais tout crad, et la tête, pareil, toute mouillée. » Témoignage d'un jeune mapuche de 14 ans (F.P.M.).

Ce que ne peut pas refléter la liste des PPM est la quantité d'arrestations qui accompagne le quotidien des mapuches engagé-e-s ou non dans la résistance. Il serait trop laborieux de vouloir en dresser une liste complète, et bien

des pages se rempliraient pour dire une seule chose : persécution systématique et souvent cruelle de la part de policier-e-s comme de civil-e-s. Pour illustrer ce propos, il suffit de se pencher sur quelques cas de détentions, pas plus tard que ces dernières semaines.

- Juan Carlos Curinao Traipe : exemple de ce jeune mapuche, fils d'un longko (7) appartenant à l'organisation Alliance Territoriale Mapuche (ATM) montre de manière indiscutable la détermination à emprisonner les mapuche même lorsqu'il est évident que les accusations qui pèsent contre elleux sont absolument fausses et éhontées, même quand il semble impossible de pouvoir convaincre l'opinion publique de la véracité des accusations. Alors qu'il s'était rendu à la prison de Ercilla, en octobre 2009, pour prendre des nouvelles du longko Juan Catrillanca fraîchement détenu, et face aux caméras de télévision, plusieurs policiers le frappèrent à coups de pieds dans le visage. La nouvelle fut nationale, et le visage complètement tuméfié, Curinao put témoigner face aux mêmes caméras de son agression n'ayant pas d'autres raisons que la haine et le racisme. Le 16 avril dernier, alors que le tribunal militaire avait fait mettre en prison préventive trois des policiers agresseurs, la Cours Martiale les a absout de toute accusation. Quatorze jours plus tard, Curinao est fait prisonnier pour dommages créés aux biens de la police en service et comme c'est maintenant la tradition au Chili, il sera jugé par la justice militaire. Pour comprendre cette détention absurde et injuste au-delà de l'évidente impunité dont bénéficient les forces de police, il est utile de préciser que l'ATM a déclaré il y a peu un ultimatum à Piñeyra, lui donnant un mois pour réagir avant de devoir affronter de nombreuses mobilisations. La nouvelle persécution envers le werken (8) de cette organisation, Mijail Carbone, confirme qu'il s'agit bien là de la réponse de Piñeyra à l'ultimatum. Mijail Carbone est de nouveau recherché par la police pour une amende impayée qu'il a été condamné à payer suite à une supposée « usurpation violente » sur la propriété du très fasciste René Urban.

- Mario Millanao et Bernabé Huenchullan : en avril, alors qu'ils recherchaient du bois de chauffage sur un chemin public, un contingent policier fortement armé et deux civils détiennent leur véhicule. Sous la menace verbale et physique, Mario Millanao, son épouse Elvira Escobar, leurs deux jeunes enfants de 6 et 10 ans, la mère de Elvira, Elba Morales, et le neveu de Millanao, Bernabé Huenchullan Millanao se voit obligé-e-s à descendre de la camionnette. La police attache Mario et Barnabé et les deux civils les insultent, les accusent de vol, les menacent de meurtre et les frappent à coups de pierre. Les deux femmes tentant de s'interposer sont frappées à leur tour sous les yeux des enfants. Les deux civils sont René Urban et son fils. Urban n'est pas à sa première agression envers les mapuche. Et ce n'est pas non plus la première fois que la police se fait complice. Urban est célèbre pour être un des ses descendants de colons qui apparait volontier à la télé en pleurnichant comme saint innocent face aux supposées attaques dont il souffre. Riche propriétaire terrien, raciste revendiqué, membre du comando Trizano, il bénéficie de protection policière 24 heures sur 24 et voue une partie incroyable de son temps à persécuter les mapuche qui vivent dans les communautés voisines de « ses » terres. Suite à l'agression faite à Mario Millanao et sa famille, la police a emmené tou-te-s les intégrant-e-s au poste de police de Ercilla. Il ont du y passer une bonne partie de la journée avant d'être conduit à un hôpital pour constater les lésions. Mario Millanao a du être admis immédiatement aux urgences pour 4 côtes fêlées. Sa belle-mère est aussi restée à l'hôpital où elle a été mise sous perfusion. Le reste de la famille a du attendre le 2 mai pour sortir du commissariat et aller à l'audience de formalisation des charges retenues contre Mario et Bernabé. Finalement accusés de dommages simples, ils n'ont pas écopé de prison préventive, ce qui a eu pour conséquence le redoublement de la présence policière dans leur communauté pour avoir à l'œil ces « dangereux mapuche ».

- F.P.M, 14 ans : l'histoire de cet adolescent est particulièrement effrayante et démontre justement la volonté de la repression chilienne à terroriser les mapuche ; d'une part parce qu'elle s'attaque chaque fois plus fort aux mineur-e-s en espérant mater la génération qui bientôt prendra les rênes de la résistance mapuche ; et d'autre part parce qu'elle fait resurgir les méthodes les plus emblématiques de la doctrine de la guerre contre la subversion, contre l'ennemi intérieur. Détenu alors qu'il fuyait la répression policière qui visait d'autres jeunes participant à une récupération de terre, cet adolescent a été torturé sur le lieu même de la détention. En essayant d'abord de se cacher, il reçut des impacts de balles dans la jambes, le coude et le dos. Puis courant sur près de trois kilomètres, il a finalement été rattrapé par un hélicoptère volant au ras du sol. Une arme sur la tempe, frappé, menacé de mort, il a en plus été maintenu entièrement sous l'eau d'un canal à plusieurs reprises. La police a ensuite attaché, obligeant à monter à bord de l'hélicoptère. Une fois en vol, l'adolescent a été couché au sol, la tête à l'extérieur et menacé d'être balancé dans le vide ; il ne donnait pas les noms des mapuche participant à la récupération de terre. « Et moi je leur disais que non, que je ne pouvais donner aucun nom, parce que je ne savais rien. Et ils me frappait encore plus. Ils me disaient « enculé indien, donne moi tous les noms des personnes qui étaient là si tu veux pas mourrir. Sinon, on va te jeter dans le vide. ». À l'atterrissage, les médias attendaient, et à cet effet, la police lui a passé une cagoule sur la tête et lui a mis des pierres dans les mains. Au comisariat ou il a ensuite été emmené (à 25 km du commissariat qui correspondait à son lieu de détention), il a de nouveau été insulté par les policiers. Et à l'hôpital, le médecin n'a rien trouvé de mieux que d'approuver l'attitude policière. Pour comble, les policiers ont finalement tenté deux fois de faire signer au père de l'adolescent un document sans date stipulant l'accusation faite à son fils à savoir l'usurpation de terres.

- Vania Queipul Millanao y Cristina Millacheo : âgées toutes les deux de 15 ans, elle sont respectivement les filles des longko Victor Queipul et Ciriaco Millacheo, le dernier se trouvant en situation de clandestinité. Vania a été détenue par

la policia civile le 6 avril à son lycée pendant qu'elle déjeunait avec ses camarades. Remise en liberté le jour même, elle peut cependant être détenue de nouveau à tout moment. Cristina Millacheo a été arrêtée dans les mêmes conditions le 27 avril dernier. Les deux jeunes filles sont accusées de désordres sur la voie publique. Dans le cadre d'une mobilisation à Collipulli suite à l'assassinat de Jaime Collio en août 2009, les vitres du ministère public ont été brisées. Durant cette même journée, Vania Queipul et son amie Cristina Millacheo se dirigeaient à leur internat quand en plein sur la voie publique, loin des faits dont on les accuse, elle furent détenues une première fois pour les formaliser puis laissées en liberté. N'est-il pas étrange que le seul témoin qui les accuse soit le procureur qui mène l'investigation ?

Contrairement aux dénonciations faite par le procureur Ljubetjic, autre procureur antimapuche, qui pointait le doigt vers la grande commodité dont bénéficieraient les mapuche en prison, comme l'eau chaude par exemple, les mauvais traitements et violations des droits de l'homme sont coutumes. Il faut en effet préciser le fait que dans certaines prisons, il existe effectivement un système de visites spéciales pour les PPM, comme par exemple un jour supplémentaire ou des horaires plus étendues. Il est aussi possible de leur apporter des denrées alimentaires normalement interdites parce que la plupart des PPM refusent de s'alimenter avec la cuisine sauce bromure de la prison, et parce qu'il ne leur viendrait pas à la tête de boire de la confiture fermentée, ni de fumer de la peau de banane. Mais nous n'allons pas croire qu'il agit là de privilèges. Même en prison, les mapuche organisent et illes ont plus recours à la grève de la faim pour dénoncer leurs conditions d'emprisonnement et les condamnations injustes qu'illes doivent endurer. Chaque petite amélioration de leur condition en prison a été obtenue par la lutte. Par ailleurs, ceci n'est rien de plus que de la poudre jetée aux yeux puisqu'en réalité, les PPM ne cessent de dénoncer les mauvais traitements auxquels illes sont soumis. Voici quelques exemples récents :

- Angol, le 23 avril : Jorge Mariman et José Millacheo se sont retrouvés en cellule punitive, isolés avec interdiction de s'alimenter et de recevoir des visites suite à une agression de la part du major de la prison Ditter Villaroel. Pour humilier les prisonniers, celui-ci leur a demandé de répéter leurs noms à plusieurs reprises. Ces deux mapuche refusant de se prêter à ce jeu ridicule, furent immédiatement punis. Quatre jours plus tard, sans avoir prévenu personne, la gendarmerie a conduit Jorge Mariman directement depuis sa cellule punitive à la prison de Victoria où il lui a été de nouveau interdit de recevoir des visites.

- Chol Chol, le 1er mai : les cellules de mineurs PPM ont été perquisitionnées à deux reprises, la première fois par la gendarmerie, la seconde par les CRS affectés à la prison. Brutalement jetés en dehors de leurs cellules, ils ont ensuite été soumis à d'autres humiliations obligeant par exemple l'un d'entre eux à courir plié en deux. Est-ce un hasard si le rapport médical de ce mapuche lui interdit tout effort ou exercice à cause d'une greffe de peau dans la jambe ? En tous cas, il n'est pas du tout fortuit que cette course grotesque lui ait provoqué de nombreux malaises et douleurs.

La boucle est bouclée

Pour bien comprendre la situation du peuple mapuche, il est nécessaire de mettre l'accent sur sa complète marginalisation au sein de la société chilienne grâce au phénomène de la réduction (ou réserve indienne) qui aujourd'hui se dessine bien au-delà des simples limites géographiques de la communauté. Au moment de la colonisation chilienne du territoire mapuche, des agences de voyages un peu spéciales ont importé des colons européens pour achever physiquement l'occupation du wallmapu. En accaparant les terres à coup de fusils et d'incendies systématiques, et avec l'aide matérielle apporté par le gouvernement chilien, ces colons se sont transformé en propriétaires terriens. Illes ont de cette manière étendu l'espace contrôlé par la colonisation initiale en maintenant les mapuche à distance. Les lof qui regroupaient une ou plusieurs familles furent alors déplacé violemment vers des terres moins fertiles et dans un espace restreint et contraignant. Ce fut une manière d'enfermer les survivants du génocide dans une prison gratuite, de s'assurer une main d'oeuvre au prix défiant toute concurrence, des femmes à l'occasion, j'en passe et des meilleures. Aujourd'hui, la réduction a pris le nom de communauté et est elle même défendue par les propres mapuche comme le point minimum irréductible où survit mal que mal la langue, et la tradition. C'est en quelque sorte, ce qu'il reste de territoire et le point d'expansion depuis lequel les mapuche peuvent organiser la résistance pour récupérer leur territoire. Le nouveau contexte politique de l'État colonial chilien ne permet pas à son gouvernement de recourir à des moyens aussi radicaux qu'auparavant. Il a donc du inventé des ruses « démocratiques » pour contenir l'existence des mapuche dans l'espace limité de ces véritables tranchées culturelles que sont les communautés. Il a pour cela mis au point un autre système social spécifique pour les mapuche créant une autre forme de réduction, non plus cette fois seulement géographique sinon social. Suite à la dictature et prenant au pied de la lettre les revendications mapuche comme une lutte à la fois spécifique et totale puisque revendiquée non pas par un secteur social de la population chilienne sinon en tant que peuple à part entière, l'État chilien va développer toute une série de mesures politiques et sociales traitant le « problème mapuche » à part mais ceci tout en niant son identité comme peuple (9). Il créera pour commencer la CONADI, qui est une organisation gouvernementale spécialement dédiée aux peuples originaires et à leur revendications. C'est elle qui fut à charge par exemple d'acheter des terres à des familles mapuche ou de régler des litiges en relation avec des usurpations. Cette organisation est censé être l'interlocuteur de l'État auquel doivent recourir les mapuche pour quoi

que ce soit qui les concerne en tant que mapuche. Plus discret en termes diplomatiques qu'une porte d'entrée différente de celle que les chiliens emprunteraient pour entrer en discussion avec le gouvernement, la CONADI est néanmoins un couloir menant les mapuche, non pas à pouvoir prendre la parole égal à égal avec l'État chilien (de nation à nation), mais à l'apartheid social. La droite, à travers les médias a toujours fustigé cette administration supposément au service des mapuche en dénonçant le fait que ce serait une institution distribuant des privilèges à un secteur particulier de la population chilienne simplement pour avoir un nom d'origine indigène. Pourtant, un autre exemple de son activité non mineure est en relation avec les projets capitalistes sur le territoire mapuche. Un projet économique de grande ampleur pouvant créer un litige avec une communauté parce qu'entraînant de nouveau un déplacement de celle-ci ou parce que l'impact écologique serait funeste devrait être approuvé d'abord par la communauté et par la CONADI. Sans l'accord de celles-ci, le projet capitaliste ne pourrait en aucun cas voir le jour. Cependant comme cela a déjà été démontré dans le passé, la CONADI a falsifié des papiers et remplit un rôle actif dans la pression exercée sur les communautés de la part des entreprises pour pouvoir s'installer. En définitive, la CONADI est le paravant social de la politique chilienne contre les mapuche. Si on passe ce paravant, on découvre les mêmes charognards survolant le territoire mapuche pour leur soif de pouvoir et d'argent. Qui ose les défier expose au plan B du gouvernement : la répression. Outre le fait que les communautés mapuche ont le « privilège » de voir défilier toutes les forces répressives possibles - y compris militaires - pour punir leur mécontentement et leur indiscipline, ils bénéficient en plus de tout un appareillage judiciaire spécialisé. Ils ont à leur « service » des procureurs spécialement dédiés au « conflit mapuche », et des avocats de la défense publique spécialement chargés de les représenter dans les procès. Est-ce utile de rappeler que ces derniers travaillent donc pour le même État qui les accuse ? Les mapuche n'ayant pas les moyens de se payer un avocat se retrouvent donc enlacés dans les bras d'une justice machiavélique : une main les berce fermement pendant que l'autre les frappe. Le peuple mapuche ne cherche pas une insertion sociale au sein de la société chilienne, bien que différents secteurs politiques de ce peuple aient des revendications qui s'en rapprochent parfois. Mais il est une constante immuable de toutes ces revendications : l'affirmation de leur existence comme peuple et le droit à s'organiser elleux-même sur leur territoire. Bien qu'enfermés dans les marges d'une société honteuse de leur existence comme peuple originaire non intégré à la vie occidentale chilienne et donc jugé-e-e comme arriéré-e-s, les mapuche ont su au cours des dernières années briser les liens d'une politique qui les contenaient dans une réduction sociale totalement discriminatoire. Le seul moyen qu'a donc trouvé le Chili pour lutter contre le maigre circuit informatif avec lequel peuvent compter les mapuche et continuer à faire bonne figure à l'étranger (au Chili, on ne viole pas les droits de l'homme et on respecte nos indigènes) est de mettre en place ce qui existe déjà en Europe, le fameux délit de solidarité. Toute personne non mapuche solidaire ou simplement jugée trop sympathisante peut faire les frais des mêmes montages judiciaires. Les chiliens sont perquisitionnés voire inculpés et emprisonnés parfois pour leur simple travail de journaliste ou documentaristes (10). Les étrangers sont en général arrêtés, interrogés, une partie de leur affaires confisquée et sont ensuite expulsés. Ce n'est ni plus ni moins qu'une autre manière de réduire au minimum l'espace vital mapuche puisque cherchant à les couper du reste du monde par tous les moyens.

Seule la solidarité avec leur lutte pour la récupération de leur territoire et l'autonomie peut briser les frontières de l'isolement que tente de leur imposer l'État chilien. Dors et déjà, les PPM et leurs communautés ont besoin de toute la solidarité possible ou que ce soit. Brisons le silence en informant, dénonçant et pressonnant de toutes les manières possibles : l'imagination et la radicalité étant pas de trop... du simple tract ou documentation plus étendue aux actions coups de poings.

LIBERTÉ POUR LES PRISONNIERS MAPUCHE ABROGATION DES LOIS ANTI TERRORISTE NON AU DOUBLE JUGEMENT CIVIL ET MILITAIRE FIN A LA MILITARISATION DU WALLMAPU NOTES :

- 1- La dernière actualisation de la liste des PPM date de mai 2010 (voir site internet en espagnol de l'organisation Kilapan), et elle n'est pas exhaustive.
- 2- L'une des spécialités de la dictature était de faire disparaître des militants dans des prisons secrètes où illes étaient torturés et la plupart du temps assassinés.
- 3- De forestières, ces entreprises ont que le nom puisque leur activité se réduit à l'exploitation massive de pins et d'eucalyptus qui assidifient la terre, assèchent fleuves et nappes d'eau souterraines, et dont la transformation en cellulose contamine l'air et l'eau.
- 4- Cf. Texte d'introduction à la liste des PPM.
- 5- Je parle de procès importants parce qu'ils concernent plus de 40 personnes, et que plus de la moitié d'entre eux est liée à la Coordinadora Arauco Malleco (CAM). Les procureurs à charge de ces investigations ont pour mission de rendre cette organisation illégale parce que supposément terroriste. Si un tel verdict est prononcé, ceci constituerait un précédent qui laisserait la porte ouverte à une occupation militaire sans commune mesure des communautés mapuche. Ceci rebondirait également sur tous les secteurs sociaux et/ou politiques engagés dans des luttes parfois inscrites en dehors du cadre légal, les prochains sur la liste étant les anarchistes et autonomes, puis les secteurs les plus vulnérables.
- 6- Alex Lemun (2002), Matias Katrileo (2008), Jaime Collio (2009). Les deux derniers ont reçu une balle dans le dos.
- 7- « Chef » d'une communauté mapuche.

8- Porte-voix d'une communauté.

9- La constitution chilienne attribue la notion de peuple au seul Chili, et rend illégale la revendication de peuple de la part de tout autre groupe humain à l'intérieur du Chili. Le gouvernement de Michelle Bachelet a récemment signé la convention 169 de l'ONU sur l'autonomie des peuples laissant à ses successeurs la difficulté de concilier une constitution nationale anti indigène avec une convention internationale « pro » autonomiste.

10- Le cas d'Elena Varela, Kenny Sanchez et Sergio Reyes en est l'exemple le plus flagrant mais n'est rien de la face émergée de l'iceberg. LISTE DES PRISONNIERS POLITIQUES MAPUCHE DANS LES PRISONS DE L'ÉTAT CHILIEN

Dernière actualisation : mai 2010

Organisation Mapuche KILAPAN

Depuis qu'ont explosé de nouveau les conflits revendiquant la terre dans les années 90, notre peuple, en processus de libération, subit une évidente persécution politique. Celle-ci est manifestée par des irruptions policières répétitives au sein des communautés « suspectes » d'appuyer des « activités illégales » ou de donner refuge à celles qui y participeraient.

A cela s'ajoutent la persécution et l'emprisonnement de ceux entre nous qui vivent au cœur de la lutte, en particulier les longkos, werken ou dirigeant-e-s de la communauté (1). La répression de l'Etat chilien touche même les réseaux de soutiens en ville qui se dédient à la contre information.

Il existe des arguments politiques, historiques et de cosmologie qui nourrissent notre propre idéologie, c'est-à-dire notre pensée. Pour autant, la stratégie de désinformation qu'a joué l'Etat chilien ne nous laisse pas d'autre alternative que lui répondre depuis notre propre vision et de cette façon combattre la dictature idéologique imposée.

Les tribunaux ont employé tous les outils nécessaires pour maintenir les nôtres emprisonné-e-s : application de la loi anti-terroriste, de la loi sur la sécurité intérieure de l'Etat, et de la justice militaire, des détentions arbitraires, des temps d'investigation irréguliers, des montages judiciaires aussi bien que policiers, et la torture entre autres mesures.

La Loi Antiterroriste construite en 1984 a été léguée de la dictature et est appliquée aujourd'hui contre les mapuche et non-mapuche. Cette loi qui a eu pour objectif de combattre le MIR, le FPMR et le Mapu-Lautaro (2) a été analysée comme la loi la plus dure de la législation chilienne. Ses applications se sont endurcies sous la « démocratie » pour sauvegarder les intérêts de l'élite économique et politique du Chili. Il est nécessaire de préciser que la loi sur les Conduites Terroristes est modifiée en 1994, ajoutant de nouveaux arguments répressifs juridiques (politiques) puis en 2000, elle a été de nouveau réajustée pour répondre à la lutte Mapuche et en particulier celle développée par la Coordinadora de Comunidades en Conflicto Arauco-Malleco (CAM).

La prison cherche à briser le moral, la conviction et les idéaux des nôtres en prétendant affaiblir notre juste lutte et en effrayant le reste de notre peuple. Cependant, exactement comme a démontré l'échec de l'Opération Patience (3), les mécanismes répressifs ne sont pas effectifs pour empêcher notre lutte centenaire. De la même manière qu'aparavant, nos pu Longko, pu Machi, pu Werken, pu Weichafe et kona réussiront à éluder la répression. Nous savons qu'elle est initiée, et nous sommes dans une nouvelle phase de celle-ci, touchant à l'oxygène même de nos communautés que sont nos réseaux de soutiens disséminés dans plusieurs recoins du Wallmapu (Territoire Mapuche). Malgré tout, elles ne pourront pas taire la voix qui permet de faire connaître au monde les perquisitions, persécutions politiques et le plus important, notre pensée mapuche qui se renouvelle chaque jour sur notre territoire ancestrale.

Liste de Prisonnier-e-s Politiques Mapuche emprisonné-e-s au Chili (4)

Renseignements obtenus de la Gendarmerie et d'organisations Mapuche et non-Mapuche.

COMPLEXE PÉNITENCIAIRE DE CONCEPCION – EL MANZANO

Camino Concepción a Penco S/N, Lote B1, El Manzano.

- 1- Ramón Llanquileo Pilquiman#. Puerto Choque, Tirúa.
- 2- José Huenuche Reiman#. Puerto Choque, Tirúa.
- 3- Luis Menares Chanilao#. Nalcahue – Chol Chol.
- 4- Jonathan Huillical#. Secteur Lonquimay.
- 5- Victor Llanquileo Pilquiman#. Puerto Choque, Tirúa.
- 6- Norberto Parra Leiva#. Puerto Choque, Tirúa.

Accusation : Vol avec intimidation, association illicite terroriste, dommages créés aux biens de la police, dommages créés à la propriété d'un procureur, tentative d'homicide contre le procureur Elguita.

Situation : Prison préventive durant les neufs mois d'investigation.

7- Cesar Parra Leiva#. Puerto Choque, Tirúa.

Accusation :

A - Vol avec intimidation, association illicite terroriste, dommages créés aux biens de la police, dommages créés à la propriété d'un procureur, tentative d'homicide contre le procureur Elguita.

B – Incendie terroriste d'un campement forestier à Ranquihue, 10 novembre 2005.

Situation : Prison préventive durant les neufs mois d'investigation.

8 - Hector Llaitul Carrillanca#. San Ramón, Tirúa.

Accusation :

A - vol avec intimidation, association illicite terroriste, dommages créés aux biens de la police, dommages créés à la propriété d'un procureur, tentative d'homicide contre le procureur Elguita.

B - Incendie terroriste d'un campement forestier à Ranquihue, 10 novembre 2005.

C - Incendie terroriste des propriétés Ebensperger y Aguayo le 12 avril 2009..

Situation : Prison préventive durant les neufs mois d'investigation.

C.D.P. CENTRE DE DÉTENTION PRÉVENTIVE DE LOS ANGELES

(Vicuña Mackenna n°530)

9 - Roberto Manquepi Vita. Butalelbun, Alto Bío Bío.

Situation : Condamnation à cinq ans et un jour plus une amende de 11 UTM. Bénéfice de sortie dominicale une semaine sur deux. Participation à une récupération de terre en 2003.

C.D.P. CENTRE DE DÉTENTION PRÉVENTIVE DE LEBU.

(Calle Perez n°775)

10 - Jorge Santi Leal#. Pascual Coña, Cañete.

Accusation : Association illicite terroriste et incendie terroriste les 8 et 9 août 2009.

Situation : prison préventive durant les huit mois d'investigation.

11 - Eduardo Painemal Peña#. Pascual Peña, Cañete.

Accusation :

A - Association illicite terroriste et incendie terroriste les 8 et 9 août 2009.

B - Incendie terroriste d'une maison à Coihueco, Contulmo, 30 mai 2009.

C - Incendie terroriste des propriétés Ebensperger y Aguayo le 12 avril 2009.

Situation : prison préventive durant les huit mois d'investigation.

12 - Juan Parra Leiva#. Puerto Choque, Tirúa.

13 - Carlos Muñoz Huenuman#. Puerto Choque, Tirúa.

14 - Juan Muñoz Huenuman#. Puerto Choque, Tirúa.

15 - Segundo Nehuei Nehuei#. Puerto Choque, Tirúa.

Accusation : Vol avec intimidation, association illicite terroriste, dommages créés aux biens de la police, dommages créés à la propriété d'un procureur, tentative d'homicide contre le procureur Elguita.

Situation : Prison préventive durant les neufs mois d'investigation.

16 - Marco Millanao Mariñan#. Pascual Coña, Cañete.

Accusation :

A - Association illicite terroriste et incendie terroriste les 8 et 9 août 2009.

B - Incendie terroriste d'une maison à Coihueco, Contulmo, 30 mai 2009.

C - Incendie terroriste des propriétés Ebensperger y Aguayo le 12 avril 2009.

D - Incendie terroriste d'un campement forestier à Ranquihue, 10 novembre 2005.

E - Attaque à trois camions et un bus sur le bypass de Temuco le 29 juillet.

Situation : 7 mois de prison préventive.

C.D.P. CENTRE DE DÉTENTION PRÉVENTIVE DE ANGOL

(Los Confines S/N)

17 - Luis Millacheo Ñanco. Chequenco, Ercilla.

Accusation : Incendie d'un camion forestier le 26 avril 2008 dans le secteur de Pidima, Ercilla.

Situation : condamné à cinq ans et un jour

18 - Jose Millanao Millape#. Temukuykuy Autónoma, Ercilla.

19 - Victor Queipul Millanao#. Temukuykuy Autónoma, Ercilla.

20 - Felipe Huenchullan Cayul#. Temukuykuy Autónoma, Ercilla.

21 - Camilo Tori Quiñinao#. Temukuykuy Autónoma, Ercilla.

22 - José Mariman Loncomilla#. José Guiñón, Ercilla.

Accusation : Association illicite terroriste, tentative d'homicide terroriste, incendie et vol avec intimidation le 11 octobre 2009.

Situation : prison préventive durant les deux mois d'investigation.

23 - Jose Queipul Huaiquil#. Temukuykuy Autónoma, Ercilla.

Accusation :

A - Association illicite terroriste, tentative d'assassinat, incendie et vol avec intimidation le 11 octobre 2009.

B - Attaque à trois camions et un bus sur le bypass de Temuco le 29 juillet.

Situation : Prison préventive durant les sept mois d'investigation.

24 - Alex Curipan Levipan. Rankilko, Ercilla.

Accusation : incendie, usurpation violente, désordre public sur les propriétés forestières El Carmen et San Sebastian de la Mininco.

Situation : prison préventive.

25 - José Millacheo Ñanco. Newen Mapu, Ercilla.

Accusation : incendie d'un camion forestier le 26 avril 2008 dans le secteur de Pidima, Ercilla.

Situation : prison préventive.

C.E.T CENTRE D'ÉTUDES ET DE TRAVAIL DE ANGOL.

(Pedro Aguirre Cerda n°62)

26 - José Huenchunao Mariñan #. El malo, Tirúa.

Accusation : incendie terroriste dans l'affaire Poluco Pidenco. 20 décembre 2001.

Situation : condamné à 10 ans et un jour. Bénéfice de sortie trimestrielle.

27 - Patricia Troncoso Robles #. Solidaire avec le peuple mapuche.

Accusation : incendie terroriste dans l'affaire Poluco Pidenco. 20 décembre 2001.

Situation : condamnée à 10 ans et un jour. Réclusion nocturne et week-end libre.

C.E.T. CENTRE DE DÉTENTION PRÉVENTIVE DE COLLIPULLI.

(Bilbao n°131)

28 - Juan Bautista Millalen Milla. Catrio Ñancul, Collipulli.

Situation : condamné à cinq ans et un jour avec bénéfice de sortie dominicale. Accusé de vol et incendie en manifestation près de Collipulli en 2000.

C.E.T. CENTRE D'ÉTUDE ET DE TRAVAIL DE VICTORIA.

(Av. Arturo Prat n°210)

29 - Juan Carlos Huenulao Lielmil #. Tricauco, Victoria.

Situation : Condamné à 10 ans et un jour pour l'affaire Poluco-Pidenco pour un incendie terroriste le 20 décembre 2001.

30 - Carlos Cayupe Aillapan. Domingo Trangol, Victoria.

Situation : Condamné à cinq ans plus une amende de 11 UTM pour l'incendie d'un camion sur la route 5 sud dans le secteur de Quino, Victoria le 26 décembre 2007.

CENTRO DE DÉTENTION DE TRAIGUEN

31 - Pascual Pichun

Situation : Pascual a passé plus de 6 ans en Argentine comme réfugié politique alors que pesait sur lui une accusation liée à l'incendie d'un camion. À son retour, il y a trois mois, il a été immédiatement détenu. La justice n'a pour le moment fourni aucun antécédent clair sur les raisons de sa détention.

C.C.P. CENTRE PÉNITENCIER DE TEMUCO.

(Av. Balmaceda n°450)

32 - Mauricio Waikilao Waikilao #. Yeupeko, Vilcun.

Accusation :

A - Incendie de machines agricoles et d'un champs cultivé à Lautaro en 2005.

B - incendie simple et incendie terroriste dans le cadre d'un attentat sur la propriété de Eduardo Luchinger le 16 août 2008.

33 - Sergio Catrilaf Marilef #. Yeupeko, Vilcun.

34 - Jose Tralcal #. Yeupeko, Vilcun.

35 - Claudio Sanchez Blanco #. Yeupeko, Vilcun.

36 - Pablo Canio Tralcal #. Yeupeko, Vilcun.

37 - Pedro Cheuque #. Yeupeko, Vilcun.

Accusation : Attaque à trois camions et un bus sur le bypass de Temuco le 29 juillet.

Situation : prison préventive durant les 7 mois d'investigation.

38 - Luis Tralcal Quidel #. Yeupeko, Vilcun.

Accusation :

A - Incendie sur la propriété latifundiste Las Praderas de Chol Chol en 2006.

B - Attaque à trois camions et un bus sur le bypass de Temuco le 29 juillet.

C - Menace terroriste contre Eduardo Luchinger.

Situation : Prison préventive durant les sept mois d'investigation.

39 - Daniel Canio tralcal #. Yeupeko, Vilcun.

Accusation :

A - Attaque à trois camions et un bus sur le bypass de Temuco le 29 juillet.

B - Incendie terroriste, tentative d'incendie simple, vol avec intimidation sur la propriété latifundiste Brasil le 11 septembre 2009 près de Vilcun.

Situation : prison préventive.

40 - Jose Llanquileo Antileo. Rukañanko, Contulmo.

Situation : condamné à un cinq et un jour avec bénéfice d'emprisonnement nocturne et week-end libre. Affaire poluco-Pidenco, 2001.

41 - Antonio Cadin Huentulao. Juan Paillalef, Cunco.

Situation : condamné à cinq ans et un jour avec bénéfice d'emprisonnement nocturne pour attentat contre l'autorité (désordre dans des tribunaux).

42 - Angel Reyes Cañupan #. Mateo Ñirripil, Muko.

43 - Jorge Cayupan Ñirripil #. Mateo Ñirripil, Muko.

44 - Francisco Cayupan ñirripil #. Mateo Ñirripil, Muko.

Accusation : Incendie, tentative d'homicide et de lésions, de caractère terroriste, vol et incendie sur la propriété latifundiste Leandro à Lautaro le 12 janvier 2009.

Situation : Prison préventive durant les six mois d'investigation.

45 - Elvis Millan Colicheu #. Mateo Ñirripil, Muko.

Accusation :

A - Incendie, tentative d'homicide et de lésions de caractère terroriste, vol et incendie sur la propriété latifundiste Leandro à Lautaro le 12 janvier 2009.

B - Incendie terroriste, tentative d'incendie et incendie simple, vol avec intimidation, le 11 septembre 2009 sur la commune de Vilcun.

Situation : Prison préventive durant les six mois d'investigation.

46 - Eliseo Ñirripil Cayunao #. Mateo Ñirripil, Muko.

Accusation :

A - Incendie, tentative d'homicide et lésions de caractère terroriste, vol et incendie sur la propriété latifundiste Leandro à Lautaro le 12 janvier 2009.

B - Violation de domicile violente sur la propriété latifundiste Tres Luces a Lautaro en 2008.

C - Incendie terroriste, tentative d'incendie et incendie, vol avec intimidation sur la propriété latifundiste Brasil le 11 septembre 2009 près de Vilcun.

Situation : prison préventive.

C.P.F. CENTRE PÉNITENCIER FEMININ DE TEMUCO

(callejon Carmin n°249)

47 - Juana Calfunao Paillalef. Juan Paillalef, Cunco.

Situation : condamnée à quatre ans et demi de prison pour attentat contre l'autorité (désordre dans des tribunaux).

C.P. COMPLEXE PENITENCIER DE VALDIVIA

(av. Picarte n° 4100)

48 - Andres Gutierrez Coña #. Cristobal Remul, Nueva Imperial.

Accusation : Incendie, tentative d'homicide, lésions de caractère terroriste, vol et incendie sur la propriété latifundiste Leandro à Lautaro le 12 janvier 2009.

Situation : Prison préventive durant les 11 mois d'investigation. Module de Haute Sécurité.

49 – Miguel Angel Tapia Huenulef #. Santiago.

Accusation:

A - Incendie, tentative d’homicide, lésions de caractère terroriste, vol et incendie sur la propriété latifundiste Leandro à Lautaro le 12 janvier 2009.

B – possession illégale d’armes à feu, munitions et cartouches, possession illégale de substances pour la confection d’explosifs, possession illégale d’arme de guerre et de grenades.

Situation : Prison préventive durant les 11 mois d’investigation.

CENTRE DE DÉTENTION DE MINEURS DE CHOL CHOL.

(km 1 camino a Chol Chol)

50- Cristian Cayupan Morales #. Mateo Ñirripil, Muko.

Accusation : Incendie, tentative d’homicide, lésions de caractère terroriste, vol et incendie sur la propriété latifundiste Leandro à Lautaro le 12 janvier 2009.

Situation : Prison préventive durant les 6 mois d’investigation.

51 – Leonardo Quijon Pereira. Hueñaco Millao.

Accusation : port illégal d’armes, tentative d’homicide contre un policier, dommages aux biens de la police, vol avec intimidation, attaque incendiaire à des camions le 20 octobre 2009 dans le secteur de Lolenco.

Situation : prison préventive durant les quatre mois d’investigation.

52 – Luis Marileo Cariqueo #. Cacique José Guiñon. Ercilla.

Accusation : association illicite terroriste, tentative d’homicide, incendie, vol avec intimidation, le 11 octobre 2009.

Situation : prison préventive.

CONDAMNÉ-E-S À DES MESURES PRÉVENTIVES.

1- Luis Amable Catrimil Huenupe. Tricauco Ercilla.

Situation : condamné à quatre ans et un jour dans l’affaire Poluco-pidenco (2001). Aujourd’hui en liberté conditionnelle.

2- Florencio Jaime Marileo Saravia #. Jose Guiñon Ercilla.

3- Juan Patricio Marileo Saravia #. Jose Guiñon Ercilla.

Situation : condamnés à dix ans et un jour dans l’affaire poluco-Pidenco. Détention nocturne au commissariat de Collipulli.

4- Luisa Calfunao Paillalef. Juan Paillalef, Cunco.

Situation : condamnée à venir signer périodiquement au commissariat pour attentat a l’autorité (désordre dans les tribunaux).

5- Andres Lican Lican

6- Juan Bernardo Lican Melinao. Chequenco, Ercilla.

Situation : quatre ans de liberté conditionnelle pour l’incendie d’un camion forestier le 26 mars 2008 dans le secteur de Pidima, Ercilla.

7- Alex Bahamondes Garrido. Osorno.

8- Juan Medina Hernandez. Concepcion.

9- Erick Von Jestick Vergara. Osorno. (décédé suite au raz-de-marée qui a suivi le tremblement de terre du 27 février 2010)

Situation : trois ans de liberté conditionnelle plus une amende mensuelle de deux UF pendant un an) pour participation à un incendie de deux camions sur la route 5 sud, secteur Chamicaco, Ercilla le 5 janvier 2008.

SOU MIS-E-S À DES MESURES PRÉVENTIVES DURANT KE TENPS DE L’INVESTIGATION

10- Ivan Llanquileo Antileo*. Rukañanco, Contulmo.

Accusation : Possession illégale d’armement de guerre.

Situation : Dans l’attente de la résolution de la justice militaire, signe chaque mois au tribunal militaire.

11- Fenix Deldago Ahumada #. Temuco.

12 – Jonathan Vega gajardo #. Coronel.

13- Rodrigo Huechipan #. Temuco.

Accusation : Tentative d’incendie terroriste le 30 octobre 2008 sur le bypass de Temuco.

Situation : Détention à domicile durant les 8 mois d’investigation.

14- Richard Nehuey #. Puerto Choque, Tirúa.

15- Javier Navarro Jorquera #. Puerto Choque, Tirúa.

16- Alcides Pilquiman Liencura #. Puerto Choque, Tirúa.

17- Leonel Carilao Liencura #. Puerto Choque, Tirúa.

Situation : Liberté surveillée durant les neufs mois d'investigation pour l'embuscade au procureur Elguita.

18- Juan Carlos Painemal. Pascual Coña, Cañete.

Accusation :

A - Association terroriste et incendie terroriste les 8 et 9 août 2009.

B - Incendie terroriste d'une maison à Coihueco le 30 mai 2009.

C - Incendie terroriste sur la propriété de Ebensperger y Aguayo le 12 avril 2009.

D- Incendie terroriste sur un campement forestier à Ranquihue le 10 novembre 2005.

Situation : Liberté surveillée.

19- Claudio Tranamil Ñanco #. Pascual Coña, Cañete.

20 - Jose Lepicheo Machacan #. Pascual Coña, Cañete.

Accusation : Association illicite terroriste et incendie terroriste le 8 et 9 août 2009.

Situation : Liberté surveillée.

21 - Jose Ñirripil Perez #. Mateo Ñirripil, Muko.

Accusation : attaque à la propriété latifundiste à Lautaro le 12 janvier 2009.

Situation : détention à domicile.

22- Mireya Figueroa Araneda #. Tricauco, Ercilla.

Accusation : Incendie terroriste dans l'affaire Poluco Pidenco.

Situation : absoute pour état de santé grave dû à un cancer du sein avancé. Hôpital Barros Luco, Santiago.

* prisonnier-e-s jugé-e-s par la justice civile et la justice militaire.

prisonnier-e-s qui tombent sous le coup de la loi antiterroriste. NOTES :

1- Dans beaucoup de communautés mapuche, deux formes organisationnelles se superposent ; l'une imposée par l'État chilien sous forme d'association type président - trésorier - secrétaire (les dirigeants de la communauté) et l'autre, traditionnelle avec, entre autres, le lonkko et le werken. Dans bien des cas, l'organisation traditionnelle a subi de fortes modifications ces derniers siècles d'abord à cause de la guerre presque permanente avec les espagnols et du commerce en temps de paix, et ensuite et surtout avec les chiliens qui peu à peu imposeront une espèce de centralisation des pouvoirs qui n'avait jamais existé auparavant. Par la suite, l'État chilien imposera aux communautés un statut légal conforme à l'organisation occidentale de l'État moderne afin d'annuler le caractère représentatif du lonkko au sein de sa communauté, et donc en définitive d'effacer un peu plus la culture mapuche. Cependant, ces dernières années, un mouvement inverse a commencé à initier dans les communautés ou ont éclaté des conflits pour la terre revalorisant l'organisation ancestrale. Ntr

2- Le Movimiento Izquierdista Revolucionario, le Frente Patriótico Manuel Rodríguez et le Mapu Lautaro sont trois organisations politiques nées sous la dictature militaire de Pinochet (1973-1989) pour la combattre. Aucune des ces organisations n'ont cessé la résistance une fois effectuée la passation de pouvoirs entre les militaires et les démocrates, ayant compris qu'il ne s'agissait là que d'un changement de visage et non d'un changement de programme politique et économique. Ntr

3- L'opération Patience est le nom de l'opération policière initiée en 2000 pour achever la lutte mapuche. Ntr

4- Cette liste n'est pas exhaustive et elle est actualisée régulièrement compte tenu du fait que la situation des prisonnier-e-s est souvent instable. La seule chose qui ne change pas depuis plusieurs années est l'augmentation constante de mapuche emprisonné-e-s.